



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS
MARDI 2 JUILLET 2019, 19 H 30**

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 26 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire-Adjoint, suppléante de Madame Le Maire, Mme Caroline LAVERRIERE.

Membres présents (15) : Carole VINCENT, Bernard CHAITEMPS, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Nathalie BLANES, Martial BAUDET, Michèle DUVAL, Adrien DOCHE, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET, Lionel VESIN.

Absents ayant donné procuration (2) : Levent BAYAT à Yves TREGOAT, Jean-Luc GUERINEAU à Cécile SAUTIER

Excusés (3) : Levent BAYAT, Roberto BONALDI, Jean-Luc GUERINEAU

Présents : 15 Pouvoirs : 2 Votants : 17 Absents excusés : 3

Secrétaire de séance : Michèle DUVAL

Approbation du procès-verbal des séances précédentes du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 mai 2019 et 04 juin 2019.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Michèle DUVAL pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2019-30 : Empêchement du Maire – Indemnités de l'adjoint suppléant

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L 2123-24-1 indique que lorsqu'un conseiller municipal supplée le Maire, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le Maire. La suppléance dure tant que persiste la cause qui empêche le maire d'exercer ses fonctions.

Vu le procès-verbal d'installation de la suppléance du Maire du 21 juin 2018 installant Madame Carole VINCENT dans ses fonctions de suppléante de Mme le Maire, Caroline LAVERRIERE, de la Commune de Neydens,

Vu la délibération n°2014-37 du 28 mars 2014 fixant les indemnités des élus, dont celui de maire à un taux de 43% de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux,

Suite au décès de Mme le Maire, Caroline LAVERRIERE, survenu le 1^{er} juin 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 1 (Carole VINCENT)

Décide de verser à Carole VINCENT, en sa qualité de suppléante le montant de l'indemnité du maire votée par délibération n°2014-0036, à partir du mois de juillet.

Délibération n° 2019-31 : Subventions aux associations pour 2019

Madame Carole VINCENT, Maire-Adjoint, présente les propositions de la commission « associations » concernant l'attribution des subventions annuelles pour 2019 qui sont les suivantes :

Associations	Propositions de la commission "associations"
Don du sang	200 €
Patchichis	180 €
Les Tulipes	700 €
Louveterie	100 €
Sentiers Neydens	1 680 €
Bibliothèque Trésors de Laurent	2 000 €
COS	2 000 €
La Laurentienne	2 000 €
AS Sportive Neydens	3 100 €
Les Biens-Fêteurs	400 €
Comité des fêtes	2 000 €
Hors Neydens	
AS Basket Club St Julien	180 €
RGPTT	225 €
Vélo club St Julien	315 €
Tourne Sol Blecheins	90 €
Ogec St Vincent	630 €
ASJ74	450 €
Harmonie ST JU	360,00 €
Ecole Musique ABC	1 035 €
Club Genevois Gym	990 €
FARMDAYS JA	1 000 €
TOTAL	19 635 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

Décide d'allouer les subventions proposées ci-dessus aux associations pour 2019.

Divers :

PCAET :

Madame Carole VINCENT informe que le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) a été voté lors du dernier Conseil Communautaire. Elle rappelle que chaque EPCI de plus de 20000 habitants est dans l'obligation de réaliser un PCAET. Ce document a pour objectif de réduire les émissions à effet de serre du territoire, à travers deux principales actions : la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Les objectifs du PCAET de la CCG sont ambitieux et ont été fixés pour 2030.

Concernant la réduction des consommations d'énergie, le PCAET a fait apparaître que les principales consommations sont celles du transport et du bâtiment, avec la présence d'une importante précarité énergétique. Des dispositifs sont déjà en place, dont Regenero, service gratuit au niveau du pôle métropolitain. Il s'agit d'un service de conseil et d'aide aux particuliers pour la rénovation de l'habitat individuel ou collectif (pour les copropriétés). L'objectif est d'aider les particuliers à aller jusqu'au bout de leur démarche. Au niveau communal, la communication sur le dispositif devra être renforcée.

Concernant la promotion des énergies renouvelables, le territoire de la CCG est déjà actif avec notamment le développement des unités de méthanisation ou encore des réflexions sur les ISDI. Sur les bâtiments, il y a également un encouragement à l'utilisation de matériaux et de dispositifs d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïque, pompe à chaleur, géothermie de moyenne profondeur...).

→ La conjugaison des 2 objectifs (baisse de la consommation d'énergie / promotion des énergies renouvelables) a pour but d'induire des habitudes pour réduire la consommation totale d'énergie. La réduction des consommations d'énergie reste l'objectif le plus important sur l'impact sur les émissions à effet de serre mais aussi le plus coûteux, notamment pour les ménages.

ISDI et projet de méthanisation :

Les projets d'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), initiés par la CCG, répondent à un besoin de stockage des terres générées par les chantiers. Aujourd'hui, les entreprises doivent faire des allers-retours jusqu'en Isère pour les déposer.

Ainsi la CCG, en lien avec la Préfecture, est dans une phase d'identification de sites sur le territoire, susceptibles de recevoir des ISDI. Sur la Commune, 2 sites ont été identifiés.

La durée de vie d'une ISDI dépend du nombre de mètres cubes déterminés susceptibles d'être stockés sur un site et de la rapidité de remplissage de l'ISDI au regard de la construction sur le territoire.

→ Les conseillers s'inquiètent de l'indemnisation des propriétaires et exploitants. Certains ont le sentiment que cela est imposé. Mais pas d'oppositions majeures à ce projet.

Le projet d'unité de méthanisation étant situé sur le site principal de l'ISDI identifié, il va être délocalisé. Recherche en cours d'un nouvel emplacement.

Projet VITAM – Rencontre garants :

Madame Carole VINCENT informe le conseil municipal qu'une première rencontre a eu lieu le 1^{er} juillet dernier, avec les 2 garants de la Commission Nationale du Débat Public, nommé le 5 juin dernier, pour encadrer la concertation préalable commune au projet d'extension du site VITAM et de la mise en compatibilité du PLU et Scot nécessaire à la réalisation du projet. Les garants sont nommés pour encadrer la concertation afin d'en assurer notamment la neutralité, la transparence, et l'équivalence (pour que toute personne intéressée puisse s'exprimer). Un travail en amont va être réalisé avec eux afin de déterminer les moyens et les modalités à mettre en œuvre pour mener la concertation. C'est également eux qui dresseront le bilan de la concertation.

Mobilité – Arrivée du Tram :

Madame Carole VINCENT informe que le projet de ligne de tramway jusqu'à St-Julien avance, avec 2 tranches prévues. L'ouverture de la ligne de tramway est annoncée pour fin 2023.

Transfert de la compétence PLU à l'EPCI :

Mme Carole VINCENT rappelle que la loi ALUR en 2017 avait prévu le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération sauf à ce que leurs communes membres manifestent le refus de ce transfert de compétence en usant de la « minorité de blocage ». Au sein de la CCG, en 2017, la « minorité de blocage » a fait connaître son refus pour ce transfert.

La CCG revient aujourd'hui vers les communes pour proposer une délibération de transfert de compétence en vue de l'élaboration d'un PLUI à l'échelle du territoire intercommunal. (Le Scot actuel, quant à lui, disparaîtrait au profit d'un Scot à l'échelle du pôle métropolitain.)

Les membres du conseil municipal sont défavorables au transfert de compétence en matière de PLU au profit de la CCG avant les élections et souhaitent laisser aux futurs conseillers le choix de ce transfert comme le prévoit la loi.

Création de la conférence intercommunale du logement :

Le 1^{er} juillet dernier, la CCG a créé la conférence intercommunale du logement (CIL), en charge du PLH mais également en matière d'attribution des logements et modalités de relogement.

Retour sur la canicule :

Mme Carole VINCENT fait retour sur l'épisode de canicule de la semaine dernière. Les personnes fragiles et vulnérables (âgées et/ou malades) ont été régulièrement appelées. Ces personnes avaient également la possibilité de se rendre dans le hall climatisé de l'hôtel IBIS.

Places handicapées dans la copropriété Le Flower :

La Commune a reçu un courrier de la copropriété Le Flower informant du non-respect, malgré des rappels à l'ordre, par les résidents, des places handicapées, non fermées et non attribuées à des logements. Parmi les propriétaires, seuls 2 résidents possèdent la carte de stationnement pour personne handicapée. La copropriété sollicite la Commune pour qu'elle prenne un arrêté municipal autorisant la police municipale à intervenir et faire respecter l'usage de ces places. Les élus du conseil municipal sont favorables à la prise de l'arrêté et l'intervention de la police municipale.

Place dangereuse parking VITAM :

Mme Claire HUBER indique qu'une place de stationnement est particulièrement dangereuse au niveau du parking vert du VITAM, située le long du cheminement piéton. Il convient de la baliser et de la neutraliser au plus vite.

Travaux ENEDIS Secteur Verrières :

Mme Claire HUBER indique que les travaux d'ENEDIS dans le secteur de Verrières n'ont fait l'objet d'aucune signalisation et information. Mme Carole VINCENT indique que les services de la Mairie n'ont également reçu aucune demande de travaux par ENEDIS.

Tournoi de pétanque :

M Adrien DOCHE indique qu'un tournoi de pétanque est organisé par son association le 20/07 prochain au stade de foot. Les élus de la commune sont invités à passer un moment sur place. Mme Carole VINCENT indique que suite à des plaintes du voisinage, bruit et tapage nocturne sont interdits à partir de minuit.

Bilan d'activité de la maison transfrontalière du droit et de la justice :

M Yves FELIX rappelle de l'importance et du vaste champ d'activité et d'intervention de la maison transfrontalière du droit et de la justice.

Recensement de la population en 2020 :

Mme Nathalie BLANES informe le conseil municipal du déroulement du recensement de la population en janvier 2020. Une première réunion pour les agents recenseurs aura lieu le 2 janvier. Elle demande aux élus de ne pas hésiter à en parler autour d'eux afin de recruter des agents recenseurs.

✕◆✕◆✕

NEYDENS, le 4 juillet 2019
La secrétaire de séance,
Michèle DUVAL



Pour Le Maire empêché et par suppléance,
Le Maire-Adjoint, Carole VINCENT

